



**CONSULAT  
GÉNÉRAL  
DE FRANCE  
À NEW YORK**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service social**

New York, le 19/04/2023

*Rédacteur : Loïc CHARLOT*

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL CONSULAIRE  
ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER - BOURSES SCOLAIRES  
CCB1 2023-2024**

La séance plénière du conseil consulaire s'est tenue le 17/04/2023 à l'adresse suivante :

Consulat général de France  
934 5<sup>th</sup> Ave, New York, NY 10021, États-Unis

**Participants :**

**Etaient présents :**

*Membres de droit :*

- M. EPELBAUM Gérard, Conseiller des Français de l'étranger, Président du CCB, Représentant d'associations de Français à l'étranger (reconnue d'utilité publique) – UFE, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- M<sup>me</sup> MICHEL Annie, Conseillère des Français de l'étranger (*en visioconférence*)
- M. ORTOLI Richard, Conseiller des Français de l'étranger, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger (*en visioconférence*)
- M. PAGNI Patrick, Conseiller des Français de l'étranger
- M<sup>me</sup> RICHARD Pascale, Conseillère des Français de l'étranger, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger

*Membres désignés :*

- M<sup>me</sup> BONNEAU Isabelle, Représentante d'établissement d'enseignement, TESSA
- M<sup>me</sup> BONNET Nadia, Représentante des parents d'élèves, LK
- M. BONNET Aurélien, Représentant d'associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), ANY (FIAFE)
- M. GUEGUEN Jean-François, Représentant d'établissement d'enseignement, FAA
- M<sup>me</sup> LAUZY Emilie, Représentante d'établissement d'enseignement, UNIS

- M. MEGAL Steve, Représentant d'établissement d'enseignement, LK
- M. MOTTE Vianney, Représentant d'établissement d'enseignement, LFNy
- M<sup>me</sup> POULAIN Sylvie, Représentante d'associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Français du Monde – ADFE
- M<sup>me</sup> REYNA Stéphanie, Représentante d'établissement d'enseignement, FASNY
- M. ROBERT Jérémie, Consul général de France, Rapporteur général
- M. SANTOS Joe, Représentant d'établissement d'enseignement, ISB
- M<sup>me</sup> VELOCITER Dominique, Représentante d'établissement d'enseignement, FASP
- M. VESSEAU Jean-Yves, Représentant d'établissement d'enseignement, The École

*Experts :*

- M<sup>me</sup> EPELBAUM Sylvie, Présidente d'une société de bienfaisance, Entraide française
- M. BRUNET Laurent, Chef de chancellerie
- M. CHARLOT Loïc, Agent consulaire en charge des bourses scolaires
- M<sup>me</sup> DESALM Mireille, Représentante d'établissement d'enseignement, The École
- M<sup>me</sup> GABRIEL-CALDWELL Laëtitia, Représentante d'établissement d'enseignement, ISB
- M<sup>me</sup> GUEGUEN Anne-Sophie, Représentante d'établissement d'enseignement, FAA
- M. JAUMONT Fabrice, Représentant du SCAC
- M<sup>me</sup> QUIROGA Aude, Représentante d'établissement d'enseignement, FASP
- M<sup>me</sup> SYLVESTRE Clarissa, Représentant établissement d'enseignement, LFNy

Secrétaire de séance : M. TIRE Laurent, Agent consulaire au service social

*Absents :*

- M<sup>me</sup> CORVIN Kristina, Représentante des parents d'élèves, FASP
- M<sup>me</sup> CROSNIER Linda, Représentante des parents d'élèves, FAA
- M<sup>me</sup> ESTEY Evelyne, Représentante d'établissement d'enseignement, LFNy
- M. GIANNI Francis, Représentant d'établissement d'enseignement, FASNY
- M. GUYOT Jean-René, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants
- M<sup>me</sup> HOUDAYER Florence, Représentante des parents d'élèves, LFNy
- M. LABAN Damien, Consul général adjoint
- M<sup>me</sup> MANISSIER Nadège, Vice-consule, Cheffe du service social
- M<sup>me</sup> PEAN Léa, Représentante d'établissement d'enseignement, TESSA
- M. PERROT Pierre-Ludovic, Représentant d'établissement d'enseignement, LK
- M<sup>me</sup> VOEKLER Priscille, Représentante des parents d'élèves, The École

**Ont été remis aux membres du Conseil consulaire les documents de travail suivants :**

- Ordre du jour ;
- Guide du participant au CCB ;
- Notes diplomatiques fixant le cadre des travaux des CCB1 et résumant les travaux de la CNB2 ;
- Éléments du barème ;
- Instruction spécifique sur les bourses scolaires ;
- Fiches de tarifs scolaires pour chaque établissement ;
- Liste des pièces justificatives demandées et formulaire de demande de bourse ;
- Liste synthétique anonymisée des demandes de bourses examinées en CCB1

## **Première partie avant examen des dossiers individuels :**

Réuni le 17 avril 2023 au Consulat général de France sous la présidence de Monsieur Gérard EPELBAUM, Conseiller des Français de l'étranger, le premier conseil consulaire en formation bourses scolaires et enseignement français à l'étranger pour l'année 2023-2024 a été ouvert à 9h00.

Le Président du conseil consulaire constate que le quorum est atteint et ouvre les travaux. Il annonce l'ordre du jour du CCB1 et rappelle le principe de confidentialité des débats.

Monsieur Jérémie ROBERT, Consul général de France et Rapporteur général du conseil consulaire remercie les membres de leur présence et introduit les travaux du conseil.

Monsieur Laurent BRUNET, chef de Chancellerie, présente la situation macroéconomique actuelle et en particulier le contexte inflationniste généralisé : taux d'inflation national retenu à 8,2, supérieur à celui de New York (6,2%). Le taux de change de septembre 2022 retenu pour la campagne 2023-2024 est défavorable à l'euro (1 USD pour 0,9879 EUR).

Il rapporte la demande de maîtrise budgétaire formulée par nos autorités, par l'application stricte des instructions. Il évoque la reprise des visites à domicile par le consulat depuis la fin de la crise sanitaire (7 visites effectuées depuis le début d'année).

Monsieur Laurent BRUNET rappelle enfin le rôle consultatif du conseil consulaire et l'autorité décisionnaire de la seule AEFÉ. Il précise aux membres le contenu du dossier qui leur a été remis et qu'ils pourront conserver ainsi que les documents complémentaires disponibles pour consultation.

M<sup>me</sup> Pascale RICHARD, Conseillère des Français de l'étranger, évoque les consultations sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger, tenues pour leurs premières phases du 27 mars au 16 avril 2023 sous la forme d'un questionnaire en ligne et qui feront prochainement l'objet d'une restitution.

M. Gérard EPELBAUM, Président du conseil consulaire, rapporte que la prise en compte des plans épargne retraite (401k etc.) dans le patrimoine mobilier des familles a de nouveau été évoquée lors de l'AFE à l'occasion de l'audition du Directeur de l'AEFE.

Monsieur Loïc CHARLOT, agent consulaire en charge des bourses scolaires poursuit avec la présentation des résultats de la seconde commission nationale, du bilan de l'année 2022-2023 de la campagne mondiale (rythme nord), du bilan provisoire pour New York et du cadre réglementaire et budgétaire pour la campagne de bourses 2023-2024.

## **Bilan global et quasi-définitif de la campagne 2022/2023 des pays du rythme nord :**

La seconde Commission nationale des bourses (CNB2) s'est tenue les 14 et 15 décembre 2022 pour examiner les propositions remontées des conseils consulaires :

Le nombre de boursiers effectif est en légère baisse : 21 849 élèves contre 22 732 l'an dernier (-3.88 %)

Montant total des bourses accordées : 97 555 051€ contre 104 794 164€ l'an passé (-6, 90%).

Le coût moyen par boursier passe à 4 465 €, contre 4 610 € l'année précédente (-3,14 %). La baisse du coût moyen est due principalement aux mesures prises au Liban suite à la forte dévaluation de la monnaie locale.

Au total, pour le rythme Nord et Sud :

- 23 143 élèves ont bénéficié d'une bourse pour un montant total de 106 264 624 €

### **Bilan de la seconde campagne 2022-2023 pour New York :**

L'ensemble des propositions du second conseil consulaire des bourses a été validé par la CNB2.

### **Bilan de la période « hors commission » à New York pour l'année scolaire en cours 2022/2023 :**

8 dossiers reçus :

- 5 demandes de révision : 3 accords et 2 rejets
- 1 demande tardive de déplafonnement accordée
- 2 demandes tardives rejetées

### **Bilan de la première campagne 2023-2024 pour New York :**

103 familles reçues en entretien au consulat entre le 5 janvier et le 28 février 2023

97 dossiers famille recevables soit 144 élèves, dont :

- 29 premières demandes, 30 l'année dernière
- 115 renouvellements, 115 l'année dernière

Sur ces 144 dossiers :

- 113 dossiers recevables (N-1 : 112)
- 26 dossiers proposés au rejet (N-1 : 28)
- 5 dossiers ajournés (N-1 : 5)

Loïc CHARLOT présente le cadre budgétaire des travaux : l'enveloppe de référence du poste de 2 455 051,12 \$ et le montant total des dossiers recevables et des besoins après instruction par le poste (2 117 062,11 \$). Il indique que cette année, l'Agence n'a pas notifié au poste d'enveloppe limitative pour ce premier conseil consulaire.

Après avoir estimé au plus juste pour chaque famille les besoins complémentaires en bourses demi-pension et en pondérations de quotité à la hausse, le Consulat général soumet aux membres du conseil les propositions d'aides complémentaires suivantes :

- Total des pondérations (28) proposées : 101 462,72 \$
- Total des bourses Demi-pension (22) proposées : 82 860,76 \$

Il rappelle enfin les seuils d'exclusion patrimoine inchangés (mobilier : 100 000€ / Immobilier : 300 000€) ainsi que les éléments pris en compte dans le calcul des quotités et la formule utilisée dans ce cadre :

- Taux de chancellerie : 0,8412 (taux actuel : 1\$ pour 0,9879€)
- Indice de Parité de Pouvoir d'Achat (IPPA) : 152 pour NY
- Quotient familial maximum (Q max, seuil d'exclusion au titre des revenus) : sans changement à 23 000 € pour tout le réseau.

Concernant le nombre de part d'une famille (P), Madame Sylvie POULAIN, Représentante de Français du Monde – ADFE, relève la disparité avec le mode de calcul du quotient familial retenu pour l'impôt sur le revenu français : 1 demi-part pour chacun des 2 premiers enfants à charge, 1 part entière à partir du 3<sup>e</sup> enfant.

### **Examen des tarifs scolaires et rappel de la nouvelle mesure de plafonnement des tarifs :**

Concernant les tarifs scolaires des établissements, la hausse cette année est de +6,29% en moyenne pour les 9 établissements de la circonscription avec toutefois de fortes disparités.

Monsieur Loïc CHARLOT revient sur les mesures de plafonnement des tarifs de l'AEFE, résultant d'un reste à charge conséquent pour les familles, y compris celles boursières à 100% (sauf mesure de déplafonnement).

Les Etats-Unis représentent 3,9% des boursiers mais plus de 10% de l'enveloppe. En 2022/2023, cela correspond à 735 boursiers pour 10 896 000€, soit un coût moyen par boursier de 11 839€.

Cet état de fait a amené la Commission nationale des bourses à prendre de nouvelles dispositions de plafonnement des tarifs aux États-Unis sur la base des tarifs du seul établissement conventionné des Etats-Unis, en l'occurrence celui de San Francisco (pas d'établissement en gestion directe aux États-Unis).

Conséquences pour les établissements de la circonscription ce New York :

- Pour les établissements dont le tarif plafonné est supérieur à celui du LFSF : alignement sur le tarif plafonné de SF, qui augmentera chaque année du taux de l'inflation.
- Pour les établissements dont le tarif plafonné est inférieur à celui du LFSF : tarif plafonné de l'année précédente augmenté du taux de l'inflation (8,2 % cette année) dans la limite du tarif plafonné de SF. Concrètement, cela signifie que les établissements dont les tarifs connaîtront une croissance inférieure à l'inflation verront la différence entre tarif réel et tarif plafonné se réduire d'une année sur l'autre (baisse du reste à charge des familles).

Avant l'ouverture des travaux, Monsieur Loïc CHARLOT rappelle les critères pour l'attribution d'une aide complémentaire :

- les pondérations accordées l'année précédente ne peuvent être automatiquement reconduites. La quotité obtenue l'année précédente ne peut être maintenue ;
- La priorité doit être donnée aux familles connaissant une difficulté spécifique ou un changement de situation important ;
- Les changements de situation trop récents ne peuvent être pris en compte, possibilité de demande de révision en seconde commission cet été ;
- Chaque pondération doit être justifiée au regard de la situation personnelle et financière et s'inscrire dans l'enveloppe limitative notifiée par l'AEFE ;
- Des dérogations au seuil du patrimoine peuvent être proposées en fonction du type de patrimoine, du dépassement du seuil, de la composition familiale et de la situation financière de la famille ;
- Conformément aux instructions, les personnels d'établissements ne peuvent bénéficier de la part de l'AEFE de pondérations à la hausse.

## **Examen des dossiers individuels**

(...)

## **Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance**

Au terme de l'examen des dossiers, les membres ont souhaité attribuer plusieurs aides complémentaires :

- 36 pondérations de quotité à la hausse ;
- 60 bourses demi-pension ;
- 3 bourses transport.

Le montant total de l'enveloppe des besoins et de ces aides complémentaires leur a été notifié par courriel.

Concernant la date du second conseil consulaire qui devra se tenir en automne, le Président du conseil consulaire Monsieur Gérard EPELBAUM signale que la 39<sup>e</sup> session de l'AFE se tiendra du 23 au 27 octobre 2023.

Il invite également les membres et en particulier les représentants d'établissements à faire remonter aux élus les informations sur les éventuelles déscolarisations de familles françaises en lien avec le nouveau plafonnement des tarifs scolaires.

Le Consulat général adressera un courrier aux familles dès signature du présent PV, les informant de la proposition faite au niveau local. Les décisions définitives seront communiquées aux familles après la tenue de la seconde Commission nationale à Paris les 27 et 28 juin 2023. Loïc CHARLOT rappelle que ce rôle d'information relève de la compétence exclusive du Consulat.

Les familles qui ne seraient pas satisfaites de la décision les concernant pourront présenter une demande de révision lors de la seconde campagne qui ouvrira entre mi-juillet mi-septembre 2023. Monsieur Vianney MOTTE, Représentant du LFNY, regrette que ce calendrier soit trop tardif pour les familles, contraintes de faire un choix sur la scolarisation de leurs enfants plusieurs mois avant la prochaine rentrée scolaire.

La séance est close à 13h08.